

- Parité économique dans les CCI -

« Pour que « **SUPPLEANT** » ne se conjugue pas qu'au féminin... ! »

Le réseau FCE France, vivier de candidates

En amont des prochaines élections consulaires et de la parité imposée, les FCE s'interrogent sur la véritable place des femmes aux postes à responsabilité et leur légitimité. « Les femmes ne sont pas disponibles... Qui va garder les enfants ?! », « La parité c'est bien mais encore faut-il trouver les femmes qui veulent s'engager ! » : des phrases, qui de nos jours, comme de nombreux autres clichés sur l'inégalité femme-homme, provoquent encore un débat sociétal. Mais pas seulement.

Dans le monde professionnel, et en amont des prochaines élections fin 2016, les CCI se mettent par nécessité - **mais pas encore par conviction**..... **Domage !** - en ordre de marche pour la parité économique. L'Association Femmes Cheffes d'Entreprises, FCE France, qui incite à la prise de responsabilités des femmes dans le monde économique, se positionne ainsi comme **vivier de candidates pour les prochaines élections consulaires** et surtout souhaite interroger notre Société et nos institutions sur le partage des postes à responsabilités.



Eva ESCANDON, Présidente de FCE France / © Photo Emmanuel Watteau

L'inégalité femme-homme au sein des CCI :

Un constat indéniable

« Les femmes représentent 45 % de la population active et 30 % des créateurs et des Chefs d'entreprises... Et pourtant seulement 10 à 15 % de femmes détiennent aujourd'hui en France des mandats économiques **et encore moins des places stratégiques dans ces mandats**. « Le combat de FCE France, mené depuis plus de 70 ans, est loin d'être terminé... La parité n'est presque plus un sujet, mais le **partage des responsabilités et des places de pouvoir en est un de plus en plus brûlant...** »

déclare Eva ESCANDON, Présidente des Femmes Cheffes d'Entreprises.

En 2010, suite aux dernières élections consulaires, sur 4 806 élus les femmes représentaient 679 élues soit seulement 14 % dont 276 des élus au Commerce, 221 élues dans les

services et 188 dans l'industrie parmi celles-ci, **seules 4 % ont accédé aux postes de gouvernance** (présidences, bureaux ...) soit une présence bien inférieure à celle des hommes. En 2011, selon le Centre d'Analyse stratégique (CAS) et son étude menée en Avril 2013, **les femmes représentaient 20 % des membres de Conseils d'Administration des Entreprises du CAC 40, et en 2015, 35 %** - et toujours pas une seule femme aux plus hautes responsabilités !

L'évolution est donc bien lente, malgré une prise de conscience de l'Etat et des actions législatives prises pour faire de l'égalité femme-homme une réalité au sein des exécutifs des organisations (loi Coppé Zimmermann, loi sur l'égalité réelle de 2014,...)

Et C'est très clair : il faudra une véritable action volontariste pour atteindre une équité et un véritable équilibre femme - homme dans les postes de pouvoir !

Première action concrète : la désignation d'un binôme femme-homme obligatoire pour les CCI Régionales

Cette obligation introduit un système paritaire par le biais du dispositif titulaires / suppléants CCIR de sexe différent dès le renouvellement de 2016. L'objectif est d'atteindre un taux de féminisation global de **30 à 50 % en 2016** tous titulaires et suppléants confondus. Mais qu'en sera-t-il au niveau des CCI Territoriales et quid encore une fois au niveau de la gouvernance ?

Eva ESCANDON déclare : *« Il faudra être très attentifs à ce que « suppléant » ne se conjugue pas qu'au féminin ! »*

De telles actions se mènent sur le moyen-long terme et participent à 3 objectifs :

- **encourager les femmes** Cheffes d'Entreprises et les femmes entrepreneures à s'engager dans la vie publique.
- **renforcer les partenariats** entre CCI, organisations patronales et réseaux femmes cheffes d'entreprises
- **inciter les ressortissantes** à se porter candidates aux prochaines élections des CCI fin 2016.

NOTA : Source INSEE et CCI :

Sur les 400 plus grands groupes Français, 3 % de femmes sont Présidentes. 34 % de femmes sont présentes dans les conseils d'administration des entreprises du CAC 40, mais encore que 17 % dans les autres. 13 % de femmes occupent des postes à haute responsabilité dans l'administration. 14 % de femmes sont élues dans les Chambres de Commerce et d'Industrie. 6 seulement sont Présidentes sur 152 chambres.

RAPPEL :

FCE France est une association interprofessionnelle, décentralisée et apolitique, qui regroupe plus de 2 000 femmes cheffes d'entreprises en France. Elle a célébré ses 70 ans d'existence le 9 octobre dernier. Développer la représentation économique des femmes est la mission principale de l'association depuis sa création en 1945. Reconnue aujourd'hui comme le 1er Réseau d'Entrepreneuriat Féminin pour la prise de mandats auprès des acteurs institutionnels incontournables, FCE France poursuit l'objectif de 30% minimum de mandats féminins dans les institutions économiques.

A noter : ce taux représente à ce jour la parité économique (30 % de femmes cheffes d'entreprises – 30 % de représentativité)

Chiffres clefs :

2 000 adhérentes en France

42 délégations départementales

70 pays où l'association FCE Monde est présente

100 000 chefs d'entreprises dans le Monde

À propos - www.fcefrance.com

